

qu'une autre Diette Sur le Subject du fort de Huninguen¹ seroit tout a fait inutile ne peut pas estre mieux fondée, la justice ne se rencontrant pas seulement en cela du Costé de Sa Majesté mais la necessité l'obligeant mesme de mettre a couvert par la construction dudit fort Ses Subjects et Ses Estatz [u.a. das Elsass gemeint] qui ont esté Si souvent exposez aux courses et aux pilleries de Ses Ennemys.

Ce Canton icy [gemeint Solothurn] et une bonne partye des autres Sont du mesme avis. C'est ce qui me fait croire que l'on ne prendra point La resolution de convoquer une nouvelle Diette Sur cette mesme matiere."

"des remerciements des soings que Je prends pour l'interest de sa Majesté"².

1) vgl. EA VI 1, 1108 c

2) Ob das Titelschildchen mit der hier wiedergegebenen Dorsualnotiz tatsächlich zu diesem Brief gehört, lässt sich bloss vermuten.

Original, in franz. Sprache, mit Siegel
AH 41, 206-207, 220 - Blatt 207 und 220^r leer

84

1679 November 25., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [SECRETAIRE PARTICULIER LOUIS] PASQUIER [AN AMMANN
BEAT JAKOB I. ZURLAUBEN]

"J'ay receu les deux lettres qu'il vous a plu m'escire les 20^e et 21^e du courant, La derniere m'a esté rendue par la personne qui a apporté icy le Chevreuil que vous avez envoyé a ... L'ambassadeur [Robert-Vincent de Gravel], Je l'ay présenté a S. Ex. de vostre part et quoy qu'Elle vous en tesmoigne Sa gratitude par la lettre qu'Elle vous escrit, Elle m'a encore commande de vous en remercier plus particulièrement en Son nom et de vous tesmoigner qu'Elle sera tousjours bien aise de vous obliger dans les occasions qui s'en presenteront. Je luy ay aussy parlé de la quantité de Sel que Mr. Knofli [K n o p f l i] desireroit d'avoir, mais il est impossible de Luy en faire livrer, a cette heure a cause des desordres qu'il y a maintenant dans les salines de Bourgogne, mais comme l'on y a envoyé une personne de la Cour pour y faire apporter le remede necessaire, ... Knofli doit estre persuadé que L'on tachera de Luy procurer ce qu'il desire le plustost que faire se pourra".

Original, in franz. Sprache - AH 41, 208-209 - Blatt 209 leer